



Deces et cessation de paiement et liquidation judiciaire

Par **amd**, le **29/03/2011** à **01:14**

Bonjour,
Bonjour,
je souhaiterais savoir si juridiquement un mandataire judiciaire dans le cas d'une société en nom collectif peut engager l'associé décédé dans une liquidation judiciaire pour laquelle la cessation de paiement a lieu quelque temps après son décès et est engagé par son associé.
Un liquidateur judiciaire ne doit-il pas analyser la nature de la créance qui peut être à l'origine de la déclaration de cessation de paiement et éventuellement proposer une procédure de conciliation dans la mesure où l'entreprise n'est pas insolvable.
Dans une procédure de liquidation judiciaire de 2 SNC, supposons que les actifs des deux sociétés suffisent à épuiser un passif qui n'existe d'ailleurs que par l'activité du mandataire judiciaire, que d'autre part les associés ont des biens leur appartenant en propre, que chacun d'entre eux ont pris une hypothèque conventionnelle sur leur propre bien dans une banque étrangère, est-il normal que les deux liquidations judiciaires se soient étendues au patrimoine personnel des associés pour régler les hypothèques ou faire régler les hypothèques par le mandataire en sachant que mon père donc l'un des associés n'était en état de cessation de paiement ni pour l'entreprise, ni pour son prêt personnel relatif à un bien qui lui est propre donc n'appartenant pas à l'entreprise.